Brest Métropole Océane

Conservatoire de Musique, de Danse et d'Art Dramatique

Département Accompagnement

Equipe pédagogique 2008 – 2009 :

Frédérique Simon, Claire Prévôt, Alice Baudriller, Marta Gliozzi, Stéphanie Lecomte, Oriane Le Guénic-Lipman, Emmanuel Rousson, Sébastien Rodallec, Yves Pignot

«Accompagnement: mode d'emploi»

1- Historique

2- Rôle pédagogique

3- Permanence

4- Répétitions

5- Organisation des examens

6- Partitions «examens»

7- Cursus accompagnement

1 - Historique

«Accompagner»

Etymologiquement, (XII[ème] siècle),

du latin *a-* (exprime la notion de direction)

et de l'ancien français, *compain* = copain (partager le pain)

accompagner = aller de compagnie avec quelqu'un

Robert 1971: Ajouter à la partie principale que fait le musicien, une partie accessoire.

Larousse 1971: En musique, la partie accessoire destinée à soutenir le chant ou l'instrument principal.

Larousse 1995 (dictionnaire de la musique): Ensemble des éléments vocaux et instrumentaux qui, subordonnés à la partie principale, lui donnent son relief, sa puissance expressive, sa vitalité rythmique, la signification de son déroulement, enfin son contenu harmonique.

Les définitions évoluent, fort heureusement, mais la perception que chacun a du métier de musicien accompagnateur peut bien sûr varier.

La création en 2004 du Département Accompagnement a permis aux accompagnateurs du Conservatoire de Musique, de Danse, et d' Art Dramatique de Brest:

- d'être représentés au Conseil Pédagogique, et ainsi d'avoir la possibilité de s'y exprimer officiellement.

- de faciliter l'organisation entre accompagnateurs, mais aussi entre professeurs et accompagnateurs, enfin, entre la Direction, l'Administration, et les accompagnateurs.

L'élaboration de ce document est le fruit d'une réflexion entre les accompagnateurs du Conservatoire, se rejoignant tous dans la conception de leur rôle artistique, pédagogique, et éducatif.

Cette réflexion vise à rechercher un équilibre entre le rôle pédagogique et artistique de l'enseignant d'une part, et de l'accompagnateur d'autre part.

C’est l’occasion pour eux d’affirmer leur métier, et de le faire évoluer, au-delà de leurs fonctions techniques d’ accompagnateur.

«Accompagnement: mode d’emploi» a pour objectif de redéfinir la place de l’accompagnateur au sein du corps enseignant ainsi que certaines conditions relatives à l’organisation du travail, ceci restant bien entendu susceptible de modifications et d’évolution.

2 – Rôle pédagogique

L’accompagnateur, en tant qu'instrumentiste et musicien, se trouve au coeur du projet musical de l’élève, et contribue ainsi à son éducation musicale, de façon artistique et pédagogique, au même titre que le professeur d’instrument, de chant, de danse, de formation musicale, le chef de choeur, ou d’orchestre.

Il apporte à l’élève une complémentarité aux éléments donnés par le professeur, sans pour autant s’opposer à la direction de travail donnée par ce dernier.

Lors d’une séance de travail, réunissant élève, professeur et accompagnateur, l’accent est mis sur la prise de conscience de la globalité musicale née de cette échange. Elle permet à l'élève de découvrir l'oeuvre entière telle que le compositeur l'a écrite et entendue, et d'enrichir ainsi son sens du style. Les problèmes de réalisation technique sont évités, dans la mesure du possible.

Une relation de complémentarité doit ainsi pouvoir s’établir entre l’accompagnateur et le professeur d’instrument, tenant compte des spécificités de chacun, sans oublier le rôle éducatif auquel chacun est tenu.

Dans le cadre de son rôle artistique et pédagogique, l’accompagnateur peut être habilité à participer à l’évaluation de l’élève, ceci sous différentes formes:

- oralement, à l’occasion des délibérations du jury.

- sous forme écrite dans le bulletin de l’élève, au même titre que le professeur d’instrument, de formation musicale, de chant, de danse, et le chef de choeur ou d’orchestre.

3 - Permanences

La permanence est un moment privilégié de travail avec l’accompagnateur indépendant de la préparation à une audition ou à un examen.

Elle est proposée chaque semaine et permet à l’élève de travailler avec piano, harpe, clavecin ou orgue dès le début de l’année. Elle est l’occasion pour lui de développer son esprit d'autonomie.

Pour l’accompagnateur, c’est le moment de traiter des éléments spécifiques de fond, relatifs à sa fonction pédagogique, comme par exemple la dimension harmonique, la recherche d’un équilibre sonore, le repérage d'une forme, ou l'immersion dans un style, ceci dans le cadre d’un échange de musicien à musicien.

Les permanences sont ouvertes à tous les élèves instrumentistes de l’école.

Les élèves s’y inscrivent en concertation avec leur professeur d’instrument et veillent à déposer la partition de piano, de clavecin ou d’orgue au moment de l’inscription:

- une semaine à l’avance pour le 1er cycle.
- deux semaines pour les 2ème et 3ème cycles.

4 - Répétitions

L’accompagnateur est là pour aider l’élève dans sa prise de conscience de l’oeuvre dans sa globalité, au niveau rythmique, harmonique, et stylistique.

Un travail de fond et anticipé, entre l'accompagnateur et l'élève, permettra de régler calmement les problèmes de mise en place, de justesse, de respiration et d’interprétation. Ainsi mené l'accompagnement ne sera plus pour l'élève une difficulté supplémentaire à laquelle il faut faire face,

souvent au dernier moment; il servira son épanouissement, sa détente, sa confiance en ses capacités de musicien.

Il conviendrait de mettre en place un strict minimum de deux répétitions, sachant que, dans la mesure du possible, une troisième répétition ne serait jamais de trop. Pour les élèves en préparation de DEM, un travail de dix heures réparties sur l'année, avec l'accompagnateur, est prévu.

Le nombre de répétitions reste à définir entre le professeur et l'accompagnateur, selon la disponibilité de ce dernier, et les besoins de l'élève.

Les accompagnateurs ont besoin d'organiser leurs horaires afin d'éviter des temps d'attente importants entre leurs répétitions. Ceci peut quelques fois ne pas convenir à tous les professeurs et élèves, mais le bon sens et l'équilibre devront alors prévaloir, dans le but du bien-être de tous.

5 – Organisation des examens

Chaque année, le département Accompagnement, en collaboration avec l'administration et la direction, procède à l'organisation des examens.

La répartition des accompagnements se fait de deux manières différentes:

- Une classe à petits effectifs se voit attribuer un accompagnateur.

- Pour les classes à grands effectifs la répartition fonctionne par cycle.

Afin d'éviter les longues attentes pendant les examens, la liste de passage des élèves, par cycle, est organisée dans le but de faire jouer la totalité du programme d'un accompagnateur avant de poursuivre avec le prochain. Il est important que les chefs de département remettent la liste détaillée des élèves concernés et de leurs programmes au secrétariat et au chef du département accompagnement au plus tard six semaines avant la date de l'examen.

6 – Partitions «examens»

L'élève et l'accompagnateur devront avoir chacun, dans le même délai de six semaines avant l'échéance, un exemplaire de la partie d'accompagnement.

La surcharge de travail à réaliser au mois de mai par les accompagnateurs pourrait être allégée en nous donnant les partitions plus tôt dans l'année, particulièrement pour les 3ème cycle et les DEM.

De leur côté, les accompagnateurs s'engagent à faire savoir dès que possible aux professeurs d'instrument et au secrétariat quel accompagnateur travaillera avec leurs élèves.

7 – Cursus Accompagnement

Un cursus accompagnement a été mis en place depuis la rentrée 2008. Les accompagnateurs, selon leur spécialité, contribuent à la formation des élèves concernés.

Dans le but de perfectionner les données techniques liées au métier de l'accompagnement, les élèves suivront des stages:

- en cours de chant bénéficiant de la présence de l'accompagnateur.
- en permanence d'instrument, aboutissant à une mise en situation de travail avec un élève instrumentiste de premier cycle, sous les conseils de l'accompagnateur.
- en cours de danse visant la mise en situation d'accompagnement d'un cours de premier cycle de danse en présence de l'accompagnateur.

Département accompagnement